

# L'ÉCHO DES FALAISES EXPRESS



*Municipalité de Leclercville*

1014, rue de l'Église  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
mun.leclercville@videotron.ca \* www.munleclercville.qc.ca

*30 juin 2021*

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-164 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-151

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 9 juin 2021, le conseil des maires de la MRC de Lotbinière a approuvé le règlement de modification au règlement de zonage (2021-164) intitulé:

**RÈGLEMENT 2021-164 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-151 AFIN DE SÉPARER LA ZONE PARC DE L'ÎLE EN DEUX ZONES DISTINCTES**

Le 30 juin 2021,

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des Falaises le 30<sup>e</sup> jour de juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 juin 2021.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil aura lieu lundi le 12 juillet (huis clos) à 20h

# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – NOUVEAUTÉ À LECLERCVILLE

## VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR CERTAINES ÉLECTRICES ET CERTAINS ÉLECTEURS

Certaines électrices et certains électeurs pourront demander de voter par correspondance :

- Les électeurs **domiciliés** incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'une proche aidante ou un proche aidant **domicilié à la même adresse**.
- Les électeurs **domiciliés ou non-domiciliés** dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'elles-ils :
  - sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie;
  - présentent des symptômes de COVID-19;
  - ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - ont en attente d'un résultat de test de COVID-19 (LERM, art. 173.1).

Toute demande peut être faite soit verbalement soit par écrit à la présidente d'élection dès maintenant sauf pour les électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé (COVID-19). Dans ce s cas, les demandes pourront être reçus à partir du 17 octobre (2 semaines avant le vote par anticipation).

---

### VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité **depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020** ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale.

Surveillez votre courrier au cours des semaines qui viennent ou communiquez avec la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

Madame Lucie Beaudoin, présidente d'élection  
1014, rue de l'Église  
Leclercville, Québec G0S 1L0  
[dg@munleclercville.qc.ca](mailto:dg@munleclercville.qc.ca)  
819-292-2331

## EMPLOYÉ RECHERCHÉ POUR LA CDECL

### JOURNALIER ET AIDE EN CONSTRUCTION

**Principales tâches :**

Participer à l'entretien des bâtiments appartenant à l'organisme : travaux de peinture et réparation mineure.

Accomplir d'autres tâches connexes selon les besoins.

**Exigences pour le poste**

Être étudiant **ou** âgé entre 15 et 30 ans.

Le poste est offert dès maintenant pour une période de 8 semaines à 35 heures/semaine. Salaire à discuter.

---

## EMPLOYÉ RECHERCHÉ POUR LA MUNICIPALITÉ

### AIDE-JOURNALIER AU PARC DE L'ÎLE

**Principales tâches :**

Entretien du bloc sanitaire incluant la désinfection liée à la COVID;

Entretien du terrain (tonte de la pelouse, entretien des arbustes, désherbage, etc.);

Assister les bénévoles lors des heures de pointe de l'achalandage à la halte-camping.

Accomplir différents autres travaux selon les besoins.

**Exigences pour le poste**

Être étudiant **ou** âgé entre 15 et 30 ans.

Le poste est offert dès maintenant pour une période de 8 semaines à 35 heures/semaine. Salaire à discuter. Il peut être nécessaire de travailler la fin de semaine.

Pour postuler, envoyez votre curriculum vitae ou une lettre d'intérêt à:

Madame Lucie Beaudoin, directrice générale

[dg@munleclercville.qc.ca](mailto:dg@munleclercville.qc.ca)

Seules les personnes retenues pour une rencontre seront contactées.



## Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église  
Leclercville ( Québec ) G0S 2K0  
Tél. : 819 292-2331  
Télécopieur : 819 599-0550  
[mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)

## Membres du conseil

Denis Richard ..... Maire  
Charles-Étienne Beaudet ..... Conseiller #1  
Poste vacant ..... Conseiller #2  
Sophie Bédard ..... Conseillère #3  
Bruno Desrochers ..... Conseiller #4  
Pierre-Yves Lemay ..... Conseiller #5  
Denis Auger ..... Conseiller #6 et maire suppléant

## Renseignements généraux

**Directrice générale :** Lucie Beaudoin

**Directrice générale adjointe :** Sylvie Lemay

**Travaux publics :**

Les Entreprises Édouard Paquette ..... (418) 971-0055

**Permis et location de salles :**

Sylvie Lemay ..... (819) 292-2331

**Préposé à l'entretien :**

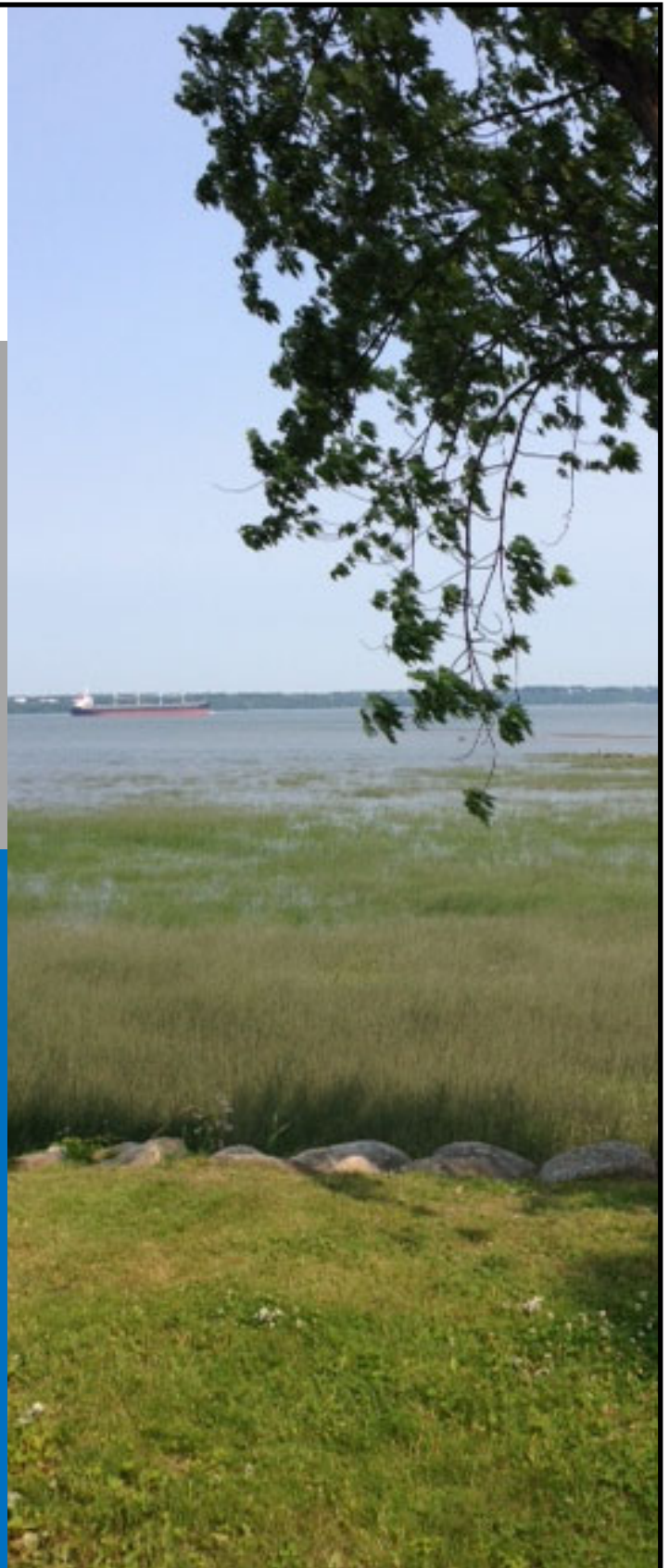
Nicole Beaudet ..... (819) 292-2331

**Location Chalet des loisirs :**

Sylvie Lemay ..... (819) 292-2331

**Fabrique:**

Rachel Héroux ..... (819) 292-2769



## OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00